

HOSPITALISATION MÉDECINE

Prestations conventionnées Assurance Maladie

Forfait journalier20€ / jour

Ticket modérateur: Pour les séjours dont le montant est inférieur à 120 €, 20% du coût total du séjour clinique, frais médicaux et honoraires praticiens est à la charge du patient ou de sa mutuelle.

Participation Assuré Transitoire (PAT) fixée par arrêté ministériel.....24 € / séjour

La Participation Assuré Transitoire (PAT) est une participation forfaitaire, demandé par l'assurance maladie au patient pour les actes médicaux dont le montant est supérieur à 120 €. Ces frais peuvent être pris en charge en tout ou partie par votre mutuelle en fonction de votre contrat.*non applicable pour le SMR

Offre chambre particulière (climatisée)	CONFORT	CLASSIQUE
Tarifs	140 € / jour	110 € / jour
Téléphone - Ouverture de ligne <i>(coûts de communication offerts)</i>	✓	✓
Télévision / Wifi	✓	✓
Coffre	✓	✓
Solution hydro-alcoolique (flacon)	✓	✓
Kit de linge de toilette <i>(peignoir, linge de toilette)</i>	✓	✗
Petit-déjeuner	 Gourmet*	 Classique
Trousse de toilette	✓	✗
Presse quotidienne	✓	✗

*sauf jour de l'intervention et contre-indication médicale



Inclus



Non - inclus

Classique : petit déjeuner simple

Gourmet : 1 boisson chaude, 1 pain, 1 beurre, 1 confiture, 1 croissant, 1 jus de fruit, 1 yaourt

Options chambre double en hospitalisation :

- Télévision 8 €/jour
- Téléphone 7 €/séjour
- Trousse de toilette 10 €
- Kit de linge de toilette 15 €

La facturation des prestations se fait à la journée, c'est à dire du jour de l'entrée jusqu'au jour de la sortie.

